Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260605-CM2026108-DE

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
DÉLIBERATION N° 2026-108

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LEGER-GARAUT Frédérique		X	T. BOUCHARDON
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			LE GRANDIC Frédéric	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			TAILLANDIER Nathalie		X	
TAILLANDIER Michel, Adjoint		X		LE GRANDIC Patricia	X		
DUSSIAU Nadine, Adjointe		X	S. MASSON	LOUGLAYAL Hicham	X		
VILLALDEA Rafaël, Adjoint	X			SADDIK Karim		X	H. LOUGLAYAL
PORRAS Meggan, Adjointe		X		GOBIN Ludivine	X		
MNICH Pascal, Adjoint		X	R. VILLADEA	COLOMBIER Luc		X	
MASSON Stéphanie, Adjointe	X			MARC Solène	X		
PETITJEAN Eliane	X			TISSIER Julien	X		
FRODEFOND Gabrielle	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale	X			NOBLE Bruno	X		
BOUCHARDON Thierry	X			MENEUST Marylin	X		
WORGELD Thierry	X			DURIEUX Olivier		X	
LAMBERT Jacques		X	P. LAUVERGEAT				

Secrétaire de séance : Madame Gabrielle FRODEFOND

En exercice :	29	Présents :	19	Pouvoir(s) :	5	Votants :	24	Absent(s) :	10

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU CHER - PRESTATION DE SERVICES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS (LAEP)

Madame Marinette ROBERT, Adjointe en charge de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, expose :

Dans le cadre du dispositif de la maison petite enfance - 1000 premiers jours, un nouveau service a été créé. Le lieu d'accueil enfants parents (LAEP) a pour mission de conforter la relation entre les enfants et les parents.

Une convention d'objectifs et de financement, conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cher, est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Elle doit donc être révisée.

Le LAEP « bulle d'air » de Saint-Florent-sur-Cher est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent.

Ce service est ouvert sur des temps déterminés et animé par des agents formés à la posture d'accueillant et garants des règles de vie spécifiques de ce lieu.

Le LAEP :
- Offre un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants,
- Favorise les échanges entre adultes,
- Conforte la relation entre les enfants et les parents.

Le LAEP doté d'une seule implantation est une offre de service identifiée par :
- Un projet de fonctionnement qui répond aux critères d'éligibilité du référentiel national d'activité,
- Un lieu d'implantation identifié,

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 08/06/2026

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802079-20260605-CM2026108-DE

- Un budget spécifique,
- Une déclaration des données d'activités et de données financières spécifiques,
- Une adresse.

Le LAEP est soutenu financièrement par la CAF par :

- Une prestation de service calculée sur les heures d'ouvertures au public et sur les heures d'organisation de l'activité,
- Un bonus territoire complémentaire CTG (Convention Territoriale Globale), calculé sur la base des heures réelles de fonctionnement.

Le gestionnaire s'engage à faire figurer la présentation de la structure sur le site internet CNAF « mon enfant.fr ».

La convention de financement est conclue pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

➢ D'approuver la convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cher ci-annexée, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2026,

➢ D'autoriser la signature de ladite convention par Madame le Maire, ainsi que tout acte en ce sens.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 5 juin 2026

Madame Le Maire,
Marie-Line CIRRE

La secrétaire de séance,
Madame Gabrielle FRODEFOND

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne : 08/06/2026